



Procès verbal CM du 12 Avril 2024.

Le vendredi 12 avril 2024 à 18 heures 15, l'assemblée, régulièrement convoquée le 05 avril 2024, s'est réunie sous la présidence de Daniel CHEVALEYRE.

Secrétaire de la séance : Bernard LACOUR

Présents : Gilles BLANQUET, Daniel CHEVALEYRE, René GOULESQUE, Thomas FRAISSE, Stéphanie GUILLOT, Bernard LACOUR, Blandine LOPES, Martine MONCOURIER

Représentés : Isabelle DANIS représentée par Gilles BLANQUET

Excusé : FONTY Thierry

Absents et excusés : Elodie BRUNNER, Brigitte CHEZEAU, Lionel COMBES

Approbation du PV du conseil municipal du 29 Mars 2024

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 Mars 2024.

Délibération : adoptée

Subventions Association 2024 (2ème partie)

Il est proposé de compléter la liste votée lors du dernier CM du 29 mars 2024 suite à l'étude de nouveaux dossiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer les sommes suivantes d'un montant total de 5 600.00 € :

Associations	Montants alloués
Atelier des peintres	200.00 €
Terralha	300.00 €
Comité d'initiative des 4 saisons	300.00 €
Comité des fêtes d'Embort	500.00 €
ACCA	500.00 €
L'Oasis d'à côté	800.00 €
Marché de Pays (500€ fonctionnement + 500 € exceptionnel)	1 000.00 €
Amicale des sapeurs Pompiers	1 000.00 €
Centre nautique de Lastioules (500€ fonctionnement + 300 € exceptionnel)	800.00 €
Association Montagne et Pleine nature (exceptionnel humanitaire Népal)	200.00 €

Délibération : adoptée

Date de transmission de l'acte: 02/08/2024

Date de reception de l'AR: 02/08/2024

015-211500384-DE_2024_037-DE

A G E D I

Taux d'imposition 2024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors du vote du budget de la commune il a fallu fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de ne pas augmenter les taux et resteront comme suit :

Taxe foncière bâti	38.15 %
Taxe foncière non bâti.....	125.49 %
Taxe d'habitation.....	18.46 %

Délibération : adoptée

Approbation du Budget COMMUNE 2024

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le **budget primitif 2024** arrêté, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 2 057 488.31 €

Dépenses et recettes d'investissement : 1 166 724.96 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré : **APPROUVE**

le budget primitif 2024 comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 057 488.31 €	2 057 488.31 €
Section d'investissement	1 166 724.96 €	1 166 724.96 €
TOTAL	3 224 213.27 €	3 224 213.27 €

Délibération : adoptée

Approbation du Budget Assainissement 2024

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif Assainissement 2024 arrêté, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 74 135.00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 411 377.46 €

Le conseil Municipal , après en avoir délibéré :**APPROUVE**

le budget primitif Assainissement 2024 comme suit

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

Date de transmission de l'acte: 02/08/2024

Date de reception de l'AR: 02/08/2024

015-211500384-DE_2024_037-DE

A G E D I

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	74 135.00	74 135.00 €
Section d'investissement	411 377.46 €	411 377.46 €
TOTAL	485 512.46	485 512.46 €

Délibération : adoptée

Demande aide financière au titre du programme de répartition des amendes de police 2024.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il serait souhaitable de prévoir dans le cadre de l'amélioration de la sécurité routière, la mise en place d'équipements et de signalisation. Ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande concernant les amendes de police. Un projet de 6 000 € HT est présenté.
Le CM valide à l'unanimité le dépôt de ce dossier.

Délibération : adoptée

"Mesure France 2030 Renouveau forestier" Demande d'aide (N° DE_2024_030)

Afin de bénéficier d'une aide de l'Etat au titre du volet renouvellement forestier de France 2030, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de déposer une demande d'aide de l'Etat au titre du volet renouvellement forestier de France 2030 pour reconstituer et/ou diversifier des parcelles forestières selon le programme de travaux présenté par l'ONF ;
- Approuve le montant des travaux et le plan de financement prévisionnel suivant :

Subvention prévisionnelle ETAT – France 2030	18 318,25 €
Autre financement :	0.00 €
Autofinancement HT	17 841.75 €
Montant total HT de l'opération	36 160.00 €

- Sollicite la subvention de l'Etat ;
- S'engage à prendre en charge la quote-part non couverte par la subvention ;
- S'engage à réaliser les entretiens nécessaires à la réussite des opérations financées ;
- Donne délégation au Maire pour déposer une demande d'aide de l'Etat au titre du volet renouvellement forestier de France 2030 pour reconstitution des parcelles forestières ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

Date de transmission de l'acte: 02/08/2024
Date de réception de l'AR: 02/08/2024
015-211500384-DE_2024_037-DE
A G E D I

Délibération : adoptée

Economie d'Energie BOURG ET VILLAGES

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux d'économie d'énergie Bourg et village peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à 2 960.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- 1°) de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- 2°) d'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
- 3°) de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux

Délibération : adoptée

Mission de maîtrise d'œuvre' Réhabilitation du système d'assainissement Collectif du BOURG de CHAMPS'

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Champs sur Tarentaine-Marchal souhaite faire procéder à des travaux de réhabilitation du système d'assainissement du bourg de Champs suite aux résultats de l'étude diagnostique. Cela concernerait les parties suivantes :

- Secteur 1 : Gestion des eaux pluviales du VVF
- Secteur 2 : Réhabilitation des réseaux de collecte rue des écoles
- Secteur 3 : Travaux de mise en séparatif rue des acacias

Pour ce faire, il est nécessaire de prévoir un cabinet de maîtrise d'œuvre. L'entreprise IMPACT CONSEIL ayant fait l'étude diagnostique de l'assainissement de Champs et de Marchal paraît être la meilleure solution pour le bon fonctionnement et la continuité de cette opération..

Monsieur le Maire, en qualité de maître d'ouvrage, au vu de la proposition faite par le cabinet propose de choisir l'entreprise **Impact Conseil** dont le montant proposé est de 26 600.00€ HT, soit 7.6 % de 350 000.00 €HT, montant des travaux estimés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre et de confier ce marché de maîtrise d'œuvre à l'entreprise **IMPACT CONSEIL**

Délibération : adoptée

Conventions de servitudes pour raccordement de production d'électricité à PEROLS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la demande pour laquelle des conventions de servitudes sont nécessaires afin de permettre le raccordement de production d'électricité de M. FONTY Thierry à Fournols.

Après étude, le CM souhaiterait avoir des précisions sur les lieux d'implantations, afin d'éviter au maximum des travaux sur la voirie faite récemment.

Aussi, à l'unanimité, le Conseil Municipal reporte ce sujet à l'ordre du jour du prochain CM après consultation du cabinet d'étude en charge de ce dossier.

Délibération : adoptée

Date de transmission de l'acte: 02/08/2024
Date de reception de l'AR: 02/08/2024
015-211500384-DE_2024_037-DE
A G E D I

Création de postes animateur et Agent de maîtrise

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la promotion interne, 2 agents de la collectivité remplissant les conditions sont inscrits sur la liste d'aptitude 2024.

Aussi, il y a lieu de modifier les postes de ces 2 agents.

Les postes proposés sont les suivants :

- Animateur territorial (TC)
- Agent de maîtrise territorial (TC)

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- de créer à compter du *1^{er} juin 2024* :
 - * un poste d'Animateur territorial à Temps complet
 - * un poste d'Agent de Maîtrise Territorial à Temps complet
- de supprimer, de ce fait à compter du 1er Juin 2024 les postes suivants :
 - * un d'adjoint technique principal 1ère classe (Temps complet)
 - * un poste d'adjoint d'animation principal 1ère classe (Temps complet)

Délibération : adoptée

Fin de la séance : 20h10

Daniel CHEVALEYRE
Président de séance



Bernard LACOUR
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 02/08/2024
Date de réception de l'AR: 02/08/2024
015-211500384-DE_2024_037-DE
A G E D I

Date de transmission de l'acte: 02/08/2024

Date de reception de l'AR: 02/08/2024

015-211500384-DE_2024_037-DE

A G E D I